





Springer

Rapport de l'exercice clos le 31 décembre 1982

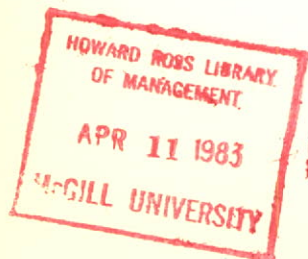
Points saillants

(en milliers de dollars)

	1982	1981
Assurances en vigueur	16 092 916 \$	14 607 204 \$
Actif	590 209	495 970
Revenus	271 733	215 114
Prestations et rentes	145 930	120 559
Participations et ristournes	8 260	12 748
Taux de rendement net	11,92%	10,99%

Sommaire

	Page
Le Conseil d'administration	3
Le message du président	4
La Direction	6
Les services	7
Le rapport du vice-président directeur général	8
Graphiques	11
Le rapport des vérificateurs et le certificat de l'actuaire	12
Les résultats	13
L'excédent non distribué	14
L'évolution de la situation financière	15
Le bilan	16
Les notes complémentaires	18
La croissance	22
Les prêts hypothécaires	25
Les assurances des caisses	26
Les assurances collectives	28
Les assurances individuelles	30
Nos bureaux	32





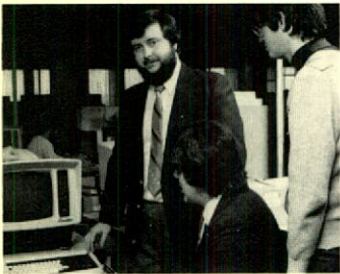
Une meilleure communication

Les fédérations de caisses souhaitent une meilleure communication avec nous afin qu'ensemble, nous puissions fournir aux caisses un meilleur service.

C'est l'origine de ces postes de responsable des communications avec les fédérations que nous venons de créer. Nous pourrions mieux coordonner et mieux faire connaître le travail de nos représentants auprès des caisses d'une fédération, assurer une communication suivie avec les fédérations et, surtout, améliorer encore la qualité des services que les fédérations et notre institution fournissent aux caisses.

Jean-Marc Beaulieu

Responsable des communications avec la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec



Le projet «OSCAR»

Cet écran est l'aspect le plus visible d'un système comme celui qu'on implante pour la gestion intégrée des régimes d'assurances collectives. Mais le plus important est le résultat de tout ce travail. Non seulement le système permettra de freiner la croissance des coûts administratifs et de donner un meilleur service, mais il a beaucoup d'autres retombées. Quand tout sera au point, peu de personnes dans l'entreprise n'y auront pas collaboré d'une façon ou d'une autre. C'est un grand travail de collaboration qui nous aura tous rapprochés.

Louis Foisy

Conseiller en informatique



S'intéresser à la santé

À l'Assurance-vie Desjardins, nous croyons qu'un assureur n'est pas qu'un émetteur de chèques. En assurance accident-maladie et en assurance-salaire, nous nous occupons de personnes qui ont des problèmes de santé. Notre rôle est de verser les prestations prévues pour les soulager économiquement, mais aussi de contribuer à hâter leur guérison, de les aider à reprendre leur rôle normal dans la société. Nous nous intéressons aux innovations dans le domaine de la santé et nous maintenons des contacts avec des associations de professionnels pour suivre l'évolution de la science dans diverses disciplines.

Parfois les textes des contrats ne peuvent refléter immédiatement ces développements. Il importe donc de considérer attentivement les demandes relatives à de nouveaux services qui résultent de l'évolution du monde médical, afin de conseiller adéquatement notre clientèle.

Gabriel Bourque

Directeur
Administration des prestations
Assurances collectives



L'ambassadeur de Desjardins

L'assureur-vie Desjardins porte fièrement ce nom et il s'en inspire. Il rencontre tous les jours des membres ou des employés de caisses Desjardins. Il leur parle de sécurité financière, de protection, de retraite: des services qui complètent et prolongent ceux de la caisse. Il voit aussi des clients qui ne font pas encore affaires avec une caisse ou une société Desjardins. Alors, il devient un autre intermédiaire par lequel le Mouvement Desjardins offre des services financiers.

Voilà pourquoi nous disons que l'assureur-vie est un ambassadeur du Mouvement Desjardins.

Raymond Verret

Directeur d'agence
Lauzon



Jean-Marie Ouellet

Sainte-Foy
président du Conseil
membre du Comité exécutif
membre du Comité de placements

Oscar Mercure, c.a.

Lévis
président du Comité exécutif
président du Comité de placements

Jean-Paul Bernier

Granby
1^{er} vice-président
membre du Comité exécutif
membre du Comité de placements

Yves Malo

Montréal
2^e vice-président
membre du Comité exécutif
membre du Comité de placements

Ghislain Arsenault

Bonaventure

Pierre Blain, b. comm., c.i.a.

Laval
membre du Comité de vérification

Maurille Bouchard

Saint-Raphaël

Octavien Charpentier

Saint-Esprit

Jean Cloutier

Laval-des-Rapides

Marcel Couture, c.a.

Lucerne
membre du Comité de placements
président du Comité de vérification

Ernest Dauphinais, ingénieur

Chicoutimi
membre du Comité de placements

Jean-Yves Gauthier, c.a.

Matane
membre du Comité de vérification

Maurice Lavallée

Pierreville

Gilles Lemelin

Mercier
membre du Comité de vérification

Raymond-Joseph Marcotte

Régina

Gabriel Martin

Asbestos
membre du Comité de vérification

Lionel Ménard

Senneterre
membre du Comité exécutif

Marcel Nantel, médecin

Lachine



Aussi stables que soient les compagnies d'assurance-vie, elles se ressentent des malaises de l'économie. Nous avons été affectés en 1982, comme les autres entreprises, par le climat de récession qui commence à peine à se dissiper. Nous avons néanmoins connu une bonne croissance à presque tous les points de vue. Nous considérons avec satisfaction les résultats de cette année pendant laquelle nous avons obtenu des succès importants et affronté avec détermination des difficultés de taille.

En effet, la situation économique, avec son cortège de fermetures d'entreprises, de mises à pied et de chômage, a eu des effets importants sur les assurances de remplacement de revenu comme les assurances-salaire, les assurances-invalidité et, dans le cas des caisses, l'assurance-prêt. La situation économique, donc, est un des facteurs qui ont marqué notre exercice financier 1982.

Un autre élément déterminant a été la poursuite de nos succès en assurances collectives. Le contrat d'assurance des membres de la Centrale de l'enseignement du Québec est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1982. À la fin de l'année, nous avons obtenu le contrat de gestion administrative des assurances des membres de l'Office de la construction du Québec, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1983.

Les résultats

En bonne partie à cause de ces succès, et en dépit des conditions de l'économie, nous présentons de bons résultats. Notre actif a largement dépassé cette année le demi-milliard et atteint 590 millions \$.

Nos assurances en vigueur ont connu une croissance trois fois plus importante que l'année dernière et se chiffrent maintenant à plus de 16 milliards \$. La croissance de notre volume d'affaires et les taux d'intérêt élevés ont fait croître nos revenus de façon substantielle, mais pas assez cependant pour compenser la hausse considérable de nos charges, et particulièrement des prestations.

Notre résultat d'exploitation a conséquemment diminué. La détérioration marquée des résultats en assurance-invalidité nous a contraints à réduire les ristournes et à les suspendre pour l'assurance-prêt. Notre résultat net atteint 1 365 000 \$. Il porte notre excédent non distribué à près de 29,5 millions \$.

Le Conseil d'administration

Lors de notre dernière assemblée annuelle, Monsieur Oliva Dugas, de Caplan, n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat. Il a été pour la compagnie un collaborateur précieux pendant dix ans. Nous l'en remercions. Il a été remplacé par Monsieur Ghislain Arsenault, de Bonaventure, qui a déjà apporté son expérience à nos délibérations.

Le Conseil d'administration a eu le plaisir de recevoir en décembre les dirigeants de La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et de s'entretenir avec eux de questions intéressant les relations de l'Assurance-vie Desjardins avec l'ensemble du Mouvement Desjardins.

La Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec et plusieurs caisses de cette fédération ont souscrit au début de l'année à notre Fonds de réserve et sont ainsi devenues membres contributeurs.

Le Conseil d'administration a visité cette année les Fédérations des caisses po-

pulaires Desjardins du Centre du Québec, de la Péninsule et des Îles, de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et de Québec, complétant ainsi la visite de toutes les fédérations membres du Mouvement Desjardins. Ces réunions étaient accompagnées d'échanges entre nos cadres et des ressources internes des fédérations. Elles ont été marquées par une grande ouverture d'esprit et ont accru les relations de confiance et de respect qui nous unissent.

Le Mouvement Desjardins

Cet esprit de coopération s'est particulièrement manifesté à propos de l'assurance-prêt et de l'assurance-épargne. Un comité qui réunit des représentants de La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, des fédérations, des caisses et de l'Assurance-vie Desjardins procède à la révision de ces deux régimes d'assurance.

L'augmentation spectaculaire des prestations d'invalidité en assurance-prêt nous a contraints, pour la seconde fois en un an, à apporter des modifications au régime. À cette occasion, nous avons fait une tournée auprès des fédérations et de toutes les caisses pour expliquer les raisons et la nature de ces modifications. Nous avons établi partout un dialogue qui nous a permis d'écouter les représentations des caisses — nous savons que ces transformations leur imposent une tâche supplémentaire — et de faire valoir nos préoccupations à l'égard de l'utilisation parfois abusive que font certains assurés de cette protection. La compréhension et la collaboration des caisses nous a permis de constater à nouveau l'importance qu'elles attachent à cette forme de protection qui doit répondre à des besoins réels à un coût raisonnable.

Les assurances collectives et individuelles

Si nos activités en assurances collectives ont aussi été affectées par l'augmentation des prestations d'assurance-invalidité, elles nous ont par contre permis de confirmer notre position de chef de file en assurances collectives au Québec.

Nous attribuons ce succès à l'efficacité de notre gestion bien sûr, mais aussi à une approche qui fait notre renommée dans ce domaine. Nous pratiquons une philosophie basée sur des préoccupations qui vont au-delà de la stricte administration des contrats, sans pour autant négliger notre devoir de gérer les prestations dans le respect des termes de ces contrats. Nous avons établi des relations étroites avec les représentants de nos assurés d'une part, et avec les milieux professionnels de la santé d'autre part. Nous pouvons ainsi mieux suivre les progrès des sciences médicales et aider nos assurés à en bénéficier.

Par ailleurs, nous croyons qu'il est important que les assurés aient l'occasion d'évaluer leur consommation de soins ou de médicaments et, par voie de conséquence, son impact sur leur santé et le coût de leur protection. Nos pratiques, dans nos communications avec nos assurés et dans l'administration des prestations, reflètent cette préoccupation.

L'assurance individuelle pour sa part subit des transformations accélérées ces années-ci. Les consommateurs achètent surtout de l'assurance temporaire à cause de son coût alors que, paradoxalement, beaucoup d'assurés utilisent, en ces temps difficiles, ce qui fait le caractère distinctif des assurances permanentes: la valeur de rachat et le droit d'emprunt.

Le débat sur les mérites respectifs des deux formules, qui dépend du reste des besoins de chacun, n'a pas été aidé par la couverture intensive mais peu nuancée que les médias ont accordée à la question des «vieilles polices». Des intervenants de plusieurs milieux ont heureusement fait valoir qu'il est souhaitable de réviser son portefeuille d'assurance, mais qu'on ne doit pas se défaire d'une police sans en avoir soigneusement évalué les avantages et les inconvénients. Les compagnies acceptent volontiers de réviser et de transformer les polices en vigueur, beaucoup les revalorisent. C'est notre cas. Et il faut maintenant ajouter au dossier les avantages fiscaux que conservent les polices permanentes émises avant le dernier budget fédéral.

On a aussi tenté de faire à cette occasion le procès sommaire des agents exclusifs. L'exclusivité de l'assureur-vie signifie bien sûr qu'il distribue les produits de sa compagnie, mais il n'y est pas strictement limité. Les assureurs-vie exclusifs font dans certains cas affaires avec des compagnies autres que celle qu'ils représentent. Par contre, l'exclusivité autorise la compagnie à investir dans la formation et le perfectionnement de ses assureurs-vie. Elle lui permet aussi de baser leur rémunération sur le fait qu'ils assurent non seulement la vente de polices, mais aussi et surtout une relation de service suivie avec les assurés. La compagnie affirme ainsi sa volonté d'entretenir des relations de haute qualité avec ses assurés, par l'intermédiaire de ses représentants. C'est pour maintenir cette qualité du service à leurs assurés que les compagnies qui pratiquent l'exclusivité n'acceptent pas d'ordinaire d'émettre d'autres polices que celles qui sont placées par leurs assureurs-vie.

Notre rôle social

Toute entreprise doit remplir une fonction sociale qui va au-delà de son activité économique. Dans la pratique même de nos affaires, j'y ai fait allusion tantôt, nous croyons que notre rôle d'assureur ne se limite pas à la simple gestion des contrats d'assurance, mais qu'il nous commande de prolonger notre action et de porter intérêt à la santé et à la sécurité de nos assurés en particulier et de la population en général. Notre programme de sensibilisation des enfants de la maternelle à la sécurité en est un exemple.

De même, notre nature d'assureur et de société à caractère coopératif nous amène depuis nombre d'années à être un partenaire engagé et actif dans les domaines de l'assurance et de la coopération. Nous avons continué en 1982 à apporter notre collaboration à plusieurs organismes nationaux ou internationaux qui groupent à plusieurs fins des entreprises d'assurance. Nous avons continué à soutenir, financièrement ou par la collaboration de plusieurs membres de notre direction et de notre personnel, nombre d'organismes coopératifs québécois, canadiens ou internationaux.

Même en période de récession, ou peut-être à cause de cette crise, nous n'avons pas voulu réduire le soutien financier que nous apportons à divers organismes qui ont besoin de fonds pour poursuivre leur oeuvre dans les domaines de la bienfaisance, de la santé, de l'éducation, des arts et de la culture.

Nos collaborateurs

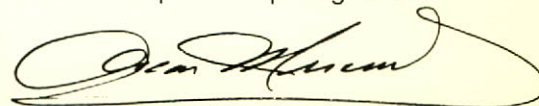
L'Assurance-vie Desjardins entretient avec ses collaborateurs des relations dont elle s'enorgueillit. Certains d'entre eux sont à son service depuis la fondation, il y a maintenant 34 ans. Beaucoup d'autres ont vu la création du club social Champfleury, qui a célébré son 20^e anniversaire en 1982.

Si les nouveaux arrivés sont plus rares ces années-ci, ils s'intègrent bien à ce groupe qu'ils contribuent à renouveler à mesure que les plus âgés nous quittent pour une retraite que nous souhaitons longue et heureuse.

L'excellence des relations avec nos employés fait partie de nos grands objectifs. Nous obtenons, grâce à leur travail, des succès qui se reflètent dans nos résultats, mais qui ne sont parfois pas quantifiables, comme la préoccupation sincère qu'ils attachent à la qualité du service qu'ils fournissent à nos assurés. Certains de nos employés l'expriment dans ces pages.

Nos assurés, devenant de plus en plus nombreux, pourraient craindre que notre croissance se fasse au détriment de la qualité de nos relations avec eux. Ce n'est pas le cas. Nous ne sommes pas peu fiers de pouvoir consacrer toute l'attention requise à chacun de nos assurés qui s'adresse à nous.

Je remercie tous nos collaborateurs, ceux qui sont directement en relation avec nos assurés et tous les autres, qui les appuient. Grâce à leur efficacité et à leur dévouement, nous réussissons à devenir une grande entreprise tout en restant à la mesure des femmes et des hommes que nous protégeons.



Oscar Mercure, c.a.
Président



Président
Oscar Mercure, c.a.

Vice-président directeur général
René Massicotte, f.s.a., f.i.c.a.

Vice-président Ressources humaines
et techniques
Jean-Claude Beaulieu, c.r.i., f.l.m.i.

Vice-président Services juridiques
Gaétan Cantin, avocat

Vice-président Assurances des
caisses
Camille Fortier, f.s.a., f.i.c.a., m.b.a.

Vice-président Actuariat et Contrôle
Jean-Louis Garant, r.i.a., f.l.m.i.

Vice-président Assurances
individuelles et collectives
Louis-R. Labrecque, f.s.a., f.i.c.a.

Vice-président Finances
Edmond Pelchat, c.a.

Vice-président Secrétariat et Relations
publiques
Michel Saint-Cyr, m.s.s., adm. a.



Assurances des caisses

Actuariat

Serge Côté, f.s.a., f.i.c.a.

Services aux employés et dirigeants
des caisses

André Duval, m.sc.c.

Services aux membres des caisses

Andrée Jalbert, f.l.m.i.

Marketing

Michel Labrègue, adm. a.

**Assurances individuelles et
collectives**

Administration des assurances
individuelles

Réal Bolduc, f.s.a., f.i.c.a.

Ventes, Assurances individuelles

Gaétan Sainte-Marie

Administration des assurances
collectives

Gabriel Boulanger, f.l.m.i.

Commercialisation des assurances
collectives

Jean-Claude Bourgault, f.s.a., f.i.c.a.

Actuariat et Contrôle

Actuariat

Marcel Pepin, f.s.a., f.i.c.a.

Finances

Placements mobiliers

Gilles Clermont-Drolet, m.s.c., adm. a.

Placements hypothécaires et
immobiliers

Yves Pellerin, r.i.a., f.l.m.i.

**Ressources humaines et
techniques**

Ressources humaines

Florent Gauthier, c.r.i.

Informatique

Gaston Lauzier, b.sc. (math.)

Secrétariat et Relations publiques

Relations publiques

Gilles Juneau, f.l.m.i.



En dépit de l'état des affaires et de l'économie en général, nous avons connu en 1982 une année de croissance importante, sinon exceptionnelle. Nous pouvons faire état d'augmentations à tous les postes: actif, assurances en vigueur, primes, revenus de placements et, bien sûr, nombre d'assurés.

Nous avons suivi de près les transformations du marché et les changements dans les attitudes des consommateurs et nous y avons ajusté nos services. D'autres modifications ont été dictées par les résultats que nous avons obtenus dans l'administration de certains régimes d'assurance.

Les résultats

Nos revenus ont connu une hausse importante. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'augmentation des primes, qui reflète la très forte croissance de notre volume d'affaires en assurances collectives. En assurance individuelle, l'effet du nombre important des nouvelles ventes a été atténué par l'augmentation du nombre des polices rachetées ou tombées en déchéance. Les cotisations de rentes individuelles ont été durement affectées par le budget fédéral qui a supprimé les avantages fiscaux des rentes à versements invariables.

Le volume des primes en assurance-prêt et en assurance-épargne et capital social a légèrement diminué, suivant la tendance qui s'est amorcée l'année dernière et qui résulte, entre autres, du fait que pour beaucoup de membres des caisses, la nécessité de l'assurance cède le pas aux autres préoccupations que leur apportent l'inflation et les taux d'intérêt.

Nos revenus de placements, dans les fonds généraux et dans les fonds distincts, ont considérablement augmenté. Dans les fonds distincts, la baisse des taux d'intérêt et la remontée des valeurs marchandes des placements ont entraîné des gains nets en capital plutôt que les pertes que nous avons encourues l'an dernier pour des raisons inverses.

Les charges accusent une hausse un peu plus élevée que les revenus. Cela est surtout attribuable aux prestations qui se sont beaucoup accrues cette année à cause de l'augmentation du nombre de nos assurés et des effets de la crise économique.

L'augmentation du nombre et de la durée des invalidités a en effet un lien avec l'état de l'économie. La situation de l'emploi et l'insécurité qui en résulte ont un impact presque direct sur certains types d'invalidité et, en plus, produisent un net effet d'antisélection.

C'est ainsi que nos prestations ont été affectées par les taux d'intérêt élevés, du moins pendant la première partie de l'année, par la récession et par l'inflation. En assurance-prêt, nous avons payé des prestations beaucoup plus élevées à cause des taux d'intérêt. Pour toutes nos assurances-invalidité, le taux et la persistance des invalidités ont augmenté. Enfin, la hausse des coûts a aussi touché, bien sûr, les frais paramédicaux.

Les prestations d'assurance individuelle se sont aussi accrues. Là encore, la situation de l'économie y est pour quelque chose, puisqu'elle incite plusieurs assurés à encaisser la valeur de rachat de leur police ou à l'utiliser en paiement de la prime, ce qui mène souvent à la déchéance de la police. Par contre, ces valeurs sont fréquemment consacrées à

la souscription de nouvelles polices, parce que nous offrons des produits qui répondent bien aux besoins actuels de nos assurés, anciens et nouveaux.

Nous avons maintenu un contrôle serré de nos frais d'exploitation. La croissance de notre masse salariale a été limitée par les restrictions que nous avons posées à l'augmentation des salaires et à l'embauche de nouveaux employés. Par ailleurs, l'amélioration de nos méthodes de travail, la productivité accrue de nos employés et la sensibilisation de ceux-ci à l'importance de contrôler la croissance de nos frais nous ont aidés à atteindre notre objectif.

Les sommes importantes que nous avons versées en prestations et les montants portés à la provision mathématique sont les causes de la croissance plus rapide de nos charges que de nos revenus, ce qui a réduit notre résultat d'exploitation. Les participations et les ristournes ont été réduites dans plusieurs cas et elles ont dû être suspendues pour l'assurance-prêt. De fait, pour ce régime comme pour d'autres régimes collectifs comportant de l'assurance-invalidité et maladie, la charge que représentent les prestations et la constitution de réserves mathématiques excède le volume des primes, ce qui signifie une perte pour 1982. Dans le cas de l'assurance-épargne et capital social, nous avons maintenu la formule de ristourne élaborée en 1981, soit 12,5 % des primes, sans qu'il soit tenu compte de l'expérience de chaque caisse individuellement.

Après l'attribution des participations et des ristournes ainsi que des intérêts au Fonds de réserve, notre résultat net atteint cette année 1 365 000 \$. Ce montant est versé à l'excédent non distribué qui, après un redressement de l'exercice antérieur, atteint 29 484 000 \$.

Le bilan

Notre actif a augmenté de 94 millions \$ cette année et il atteint 590 209 000 \$. Cette augmentation est répartie inégalement entre les fonds généraux, 14 %, et les fonds distincts, 31 %.

À de rares exceptions près, tous les postes de l'actif ont augmenté, incluant le portefeuille d'hypothèques en dépit, dans ce cas, des conditions difficiles qui se sont prolongées en 1982 dans l'industrie de la construction.

Nous avons obtenu sur notre actif un excellent rendement. Celui de nos fonds généraux, qui s'élève à 11,9 %, nous place encore cette année parmi les entreprises qui obtiennent les meilleurs résultats dans l'industrie de l'assurance-vie. Dans les fonds distincts à valeur unitaire, notre fonds d'obligations a eu un rendement de 38 %, ce qui est très élevé.

En ce qui a trait au passif, j'ai déjà mentionné l'augmentation de la provision mathématique. Quant aux exigences des régimes supplémentaires de rentes de retraite, elles accusent aussi une forte hausse à cause de l'augmentation de la valeur marchande des placements.

Nous considérons comme modeste l'augmentation de l'avoir des membres qui résulte de cet exercice. Mais l'état de l'économie et ses effets sur nos opérations ne nous ont guère laissé de répit, comme on l'a vu.

Les assurances en vigueur

Les assurances en vigueur ont atteint 16 093 000 000 \$ au 31 décembre 1982. Cette augmentation est principalement attribuable aux assurances collectives pour les groupes autres que les caisses, qui se sont accrues de 64 % cette année, et de 93 % depuis deux ans.

Pour les assurances individuelles, nous avons obtenu une hausse de 15 % qui nous donne satisfaction, puisque le résultat des nouvelles ventes a de fait compensé de nombreux rachats.

Les assurances des caisses

Dans les assurances des caisses, cette année a encore été marquée par l'assurance-prêt. Nous avons apporté des modifications qui vont permettre de maintenir à un taux raisonnable ce régime utile aux emprunteurs. Il a été simplifié. Il comporte l'assurance sur la vie,

l'assurance du capital en cas d'invalidité totale et permanente et l'assurance des mensualités en cas d'invalidité totale et temporaire.

Nous savons que les modifications apportées au régime d'assurance-prêt des caisses causent des inconvénients à leurs employés. Nous les remercions de l'excellente collaboration qu'ils ont apportée dans l'implantation de ces modifications.

Accirance occupe maintenant le premier rang au Québec pour le volume des primes en assurance-accident scolaire. Le résultat des nouvelles ventes et des renouvellements a fait augmenter de 50 % l'assurance en vigueur pour ces polices, en 1982.

Nous y ajoutons l'option Accirance-Plus et nous étendons l'assurance aux adultes. Ces options ont été offertes aux assurés qui renouvelaient leur police cette année et elles seront offertes au grand public en 1983. Plus de 28 000 enfants ont participé au concours annuel de sécurité routière que nous organisons conjointement avec l'Association d'éducation préscolaire du Québec, ce qui leur a permis d'être assurés gratuitement pendant un an.

L'Assurance populaire Desjardins a fait l'objet en 1982 de campagnes publicitaires régionales sous le thème «Simple comme bonjour!». Elle a été indexée, ce qui augmente la valeur de la protection des assurés.

Dans le secteur des Assurances des caisses, le grand défi reste l'assurance-prêt. Nous travaillons tous à le relever avec les caisses. Les difficultés que nous avons vécues ensemble nous rapprochent dans la recherche de solutions aux problèmes de ce régime très important pour la sécurité financière des emprunteurs.

Les assurances individuelles

Le marché est très difficile, ces années-ci, dans le domaine des assurances individuelles. Néanmoins, nos assureurs-vie ont obtenu en 1982 des succès qui mettent en valeur leur grande qualité ainsi que l'excellence de leur formation. L'augmentation du volume d'assurance des nouvelles ventes a été spectacu-

laire, atteignant plus de 82 %. Le volume moyen d'assurance par police vendue s'est accru de 66,8 %, ce qui est dû en partie à la plus grande proportion d'assurance temporaire.

Nous sommes conscients que beaucoup d'assurés préfèrent maintenant l'assurance temporaire à cause de son coût et reconsidèrent les polices qu'ils détiennent depuis quelques années. Nous croyons cependant qu'il est souvent préférable de modifier une police plutôt que de la résilier. Nous avons pris plusieurs mesures pour favoriser la conservation de leurs polices par nos assurés. Dès le début de l'année 1982, nous avons mis sur pied un comité de revalorisation qui s'est penché sur cette question. Nous avons revalorisé les contrats de la plupart de nos assurés non fumeurs. Ils bénéficient maintenant d'une assurance supplémentaire temporaire gratuite.

La valeur des revalorisations de polices que nous avons effectuées jusqu'à maintenant atteint quelque 30 millions \$. D'autres revalorisations, qui prendront effet pendant les premiers mois de 1983, atteindront au bas mot 50 millions \$.

Nous mettons sur le marché de nouveaux services qui répondent mieux aux besoins de nos assurés. Nous offrons maintenant des taux de non-fumeurs pour la quasi-totalité de nos contrats. La police Flexirance, lancée au début de l'année 1982, offre une protection surtout temporaire et est indexée.

Notre nouveau régime d'épargne-retraite Dépôt-rente permet à l'épargnant d'obtenir des taux garantis très intéressants pour la période de son choix. Ce régime a aussi été adapté aux groupes ou associations à caractère commercial.

Notre équipe d'assureurs-vie s'est toujours distinguée par le nombre de ses membres qui méritent des honneurs enviés au sein de la profession. Plusieurs d'entre eux ont obtenu le Certificat national de compétence cette année, et font partie de la *Million Dollar Round Table*.

Le Cercle Desjardins rassemble nos meilleurs assureurs-vie. Le conseil du

Cercle était composé en 1981 de Monsieur Léandre Boutin de Cap-Saint-Ignace, président, ainsi que de Messieurs Guy Audet de Cap-d'Espoir, Lorenzo Proteau de Boucherville, Rolland Lapointe et Fernand Charlebois de Montréal. Le conseil 1982 est présidé par Monsieur Yves Gagnon de Québec. Les autres membres sont Messieurs Léandre Boutin, Lorenzo Proteau ainsi que Messieurs Émile Couture de Lévis, Louis-Marie Castonguay de Québec et Daniel Langlois de Havre-Saint-Pierre.

L'agence Québec, dirigée par Monsieur Rémy Bédard, a obtenu en 1982 le trophée Excellence, qui souligne les réalisations les plus exceptionnelles de nos agences. Le trophée Recrutement a été mérité par l'agence Bas Saint-Laurent-Gaspésie, dirigée par Monsieur Adrien Nadeau.

Monsieur Serge Drouin est devenu directeur de l'agence L'Estrie, à Sherbrooke. Enfin, pour fournir un service plus efficace nous avons fusionné au cours de l'année l'agence Longueuil et l'agence Chambly, sous le nom d'agence Montréal-Rive-Sud.

Les assurances collectives

Les contrats intervenus avec la Centrale de l'enseignement du Québec et l'Office de la construction du Québec portent à environ un million le nombre des personnes, adhérents et personnes à charge, dont nous nous occupons en vertu de nos contrats d'assurance collective autres que ceux des caisses.

L'entrée en opération d'«OSCAR», notre système de gestion informatisé des régimes d'assurance collective, nous permettra d'accroître encore notre efficacité. Nous en avons pratiquement complété en 1982 les phases préparatoires et il sera en voie d'implantation dès les premiers mois de 1983.

En 1982, nos ventes en assurances collectives ont totalisé 1,81 milliards \$ d'assurance-vie. Nous administrons maintenant un volume de primes de tout près de 100 millions \$.

Le personnel

Les résultats que nous présentons sont dus, bien sûr, à la collaboration du per-

sonnel de tous les secteurs de l'entreprise, et à l'efficacité de leur travail.

Le personnel cadre a accentué l'utilisation des moyens techniques modernes, des méthodes et procédés de travail améliorés. À l'aide de notre politique de réaffectation des ressources ainsi dégagées, nous avons comblé les besoins créés par l'augmentation de notre volume d'affaires. Cela nous permet de garder à notre service tous les employés permanents.

La productivité de nos employés résulte de l'amélioration des méthodes de travail, certes, mais surtout de leur enthousiasme, de leur imagination et de leur grande volonté de toujours mieux faire leur travail. Notre institution favorise le perfectionnement et les employés manifestent eux-mêmes un grand intérêt pour la formation. En 1982, plus de la moitié d'entre eux se sont inscrits à au moins un cours, un stage ou un séminaire. Il me fait plaisir de souligner les succès de certains d'entre eux. Monsieur Yves Ouellet est devenu cette année *fellow* de la *Life Office Management Association* et Messieurs René Henry et Bernard Couture, déjà *fellows* , ont respectivement réussi l'examen d'une troisième et d'une deuxième spécialité de *LOMA* .

Je désire enfin souligner quelques nominations. Monsieur Jean-Louis Garant, r.i.a., f.l.m.i., a été nommé en début d'année au nouveau poste de vice-président, Actuariat et Contrôle. Monsieur Gaétan Sainte-Marie a été promu au poste de directeur du service des Ventes, Assurances individuelles. Monsieur André Carrier est devenu directeur de la division des Ventes, région Ouest, Assurances individuelles. Monsieur Claude Bolduc a été nommé directeur de la division Représentation au service du Marketing, Assurances des caisses.

Notre rayonnement

L'Assurance-vie Desjardins s'est donné la mission de fournir à toute la population des services d'assurances et de rentes qui répondent à ses besoins, à coût abordable. Par ses services, par sa renommée, elle pénètre dans tous les milieux.

Elle est bien connue dans le M.C.P.E.D. dont elle est membre à part entière. Elle en assure les dirigeants, les employés et les membres.

En assurances collectives, elle a acquis au Québec une renommée qui s'appuie sur sa croissance spectaculaire depuis quelques années et sur un service dont on dit, dans les milieux spécialisés, qu'il sort de l'ordinaire par la préoccupation qu'il traduit pour la santé des assurés.

L'Assurance-vie Desjardins accentue sa présence dans tous les milieux, comme en témoigne sa participation à des salons destinés aux épargnants et aux gens d'affaires. Sa présence s'accroît même dans les autres provinces, où elle assure des caisses d'épargne et de crédit et où elle commence à vendre des assurances collectives.

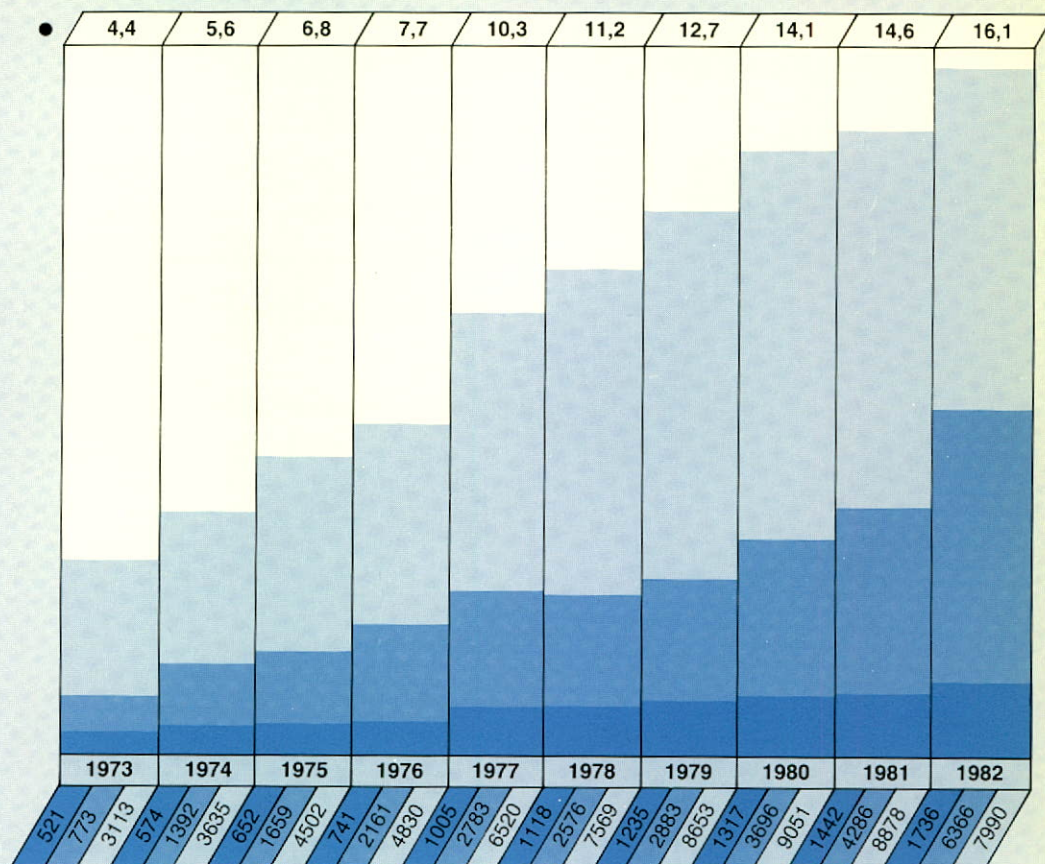
Ce rayonnement de l'Assurance-vie Desjardins qui s'accroît, c'est aussi le rayonnement du Mouvement Desjardins, ainsi que le dit en ces pages l'un de nos collaborateurs. Lorsque l'Assurance-vie Desjardins sert des personnes qui ne font pas affaires avec une caisse ou une institution Desjardins, elle est une autre façon d'étendre encore l'influence et la pénétration du Mouvement Desjardins.



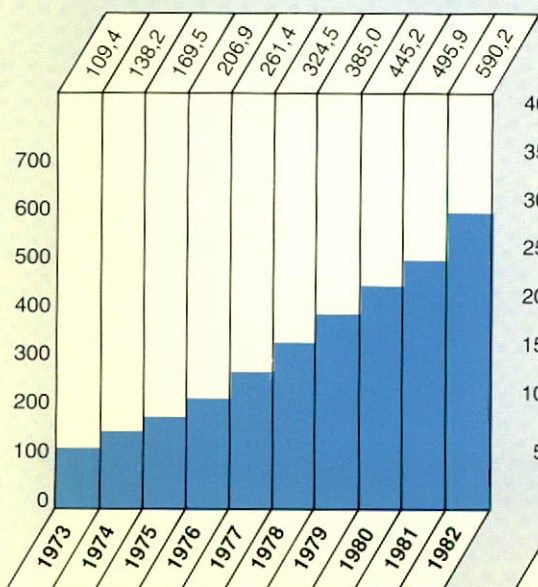
René Massicotte, f.s.a., f.i.c.a.
Vice-président directeur général

Assurances en vigueur

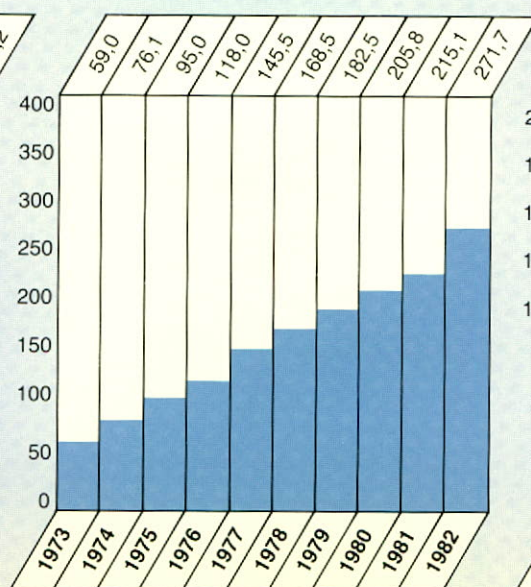
- Total (en milliards de \$)
- Assurances individuelles (en millions de \$)
- Assurances collectives (en millions de \$)
- Assurances des caisses d'épargne et de crédit (en millions de \$)



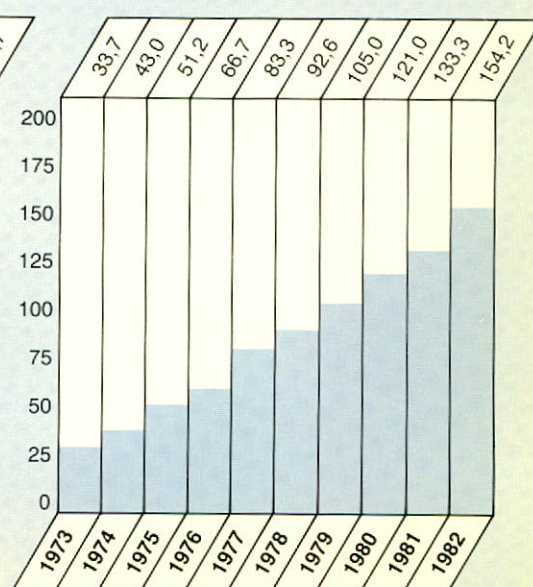
Actif (en millions de \$)



Revenus (en millions de \$)



Prestations, rentes, participations et ristournes (en millions de \$)



Aux membres de l'Assurance-vie Desjardins

Nous avons vérifié le bilan de l'Assurance-vie Desjardins au 31 décembre 1982, ainsi que les états des résultats, de l'excédent non distribué et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1982, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus dans l'industrie canadienne de l'assurance-vie, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoît, Boulanger, Rondeau & Associés
Comptables agréés

Québec, le 3 février 1983.

J'ai fait l'évaluation du passif des polices de l'Assurance-vie Desjardins pour le bilan au 31 décembre 1982 et de son état des résultats pour l'exercice clos à cette date.

À mon avis, l'évaluation est conforme aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires sur la préparation des états financiers des compagnies d'assurance; la provision mathématique des polices constitue un montant approprié pour couvrir les paiements futurs aux termes des polices de la compagnie; cette provision répond aux exigences de l'article 82 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques; une charge appropriée pour tenir compte de cet élément de passif a été portée à l'état des résultats, et le montant de l'affectation d'excédent, pour les polices dont la valeur de rachat est plus élevée que la réserve, est approprié.

Marcel Pepin, f.s.a., f.i.c.a.

Lévis, le 3 février 1983.

Exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1982	1981
REVENUS		
Fonds généraux		
Primes et cotisations (note 2)	180 233 \$	160 568 \$
Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placement (note 3)	38 083	31 401
Honoraires de gestion et autres	3 731	3 143
	<u>222 047</u>	<u>195 112</u>
Fonds distincts (note 1-M)		
Cotisations	10 142	16 353
Intérêts et dividendes (note 4)	20 754	16 315
Gains nets en capital réalisés et non réalisés	18 733	(12 723)
Autres	57	57
	<u>49 686</u>	<u>20 002</u>
	<u>271 733</u>	<u>215 114</u>
CHARGES		
Fonds généraux		
Prestations et rentes (note 5)	143 537	119 568
Augmentation de la provision mathématique	37 425	33 632
Intérêts sur sommes en dépôt	2 813	2 078
Taxes sur primes et taxes diverses	3 177	2 583
Commissions	3 574	3 736
Salaires moins ceux relatifs aux placements	13 643	13 237
Autres frais d'exploitation	7 345	6 678
	<u>211 514</u>	<u>181 512</u>
Fonds distincts (note 1-M)		
Prestations et rentes	2 393	990
Honoraires de gestion	416	1 621
Augmentation des exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite	47 751	17 201
	<u>50 560</u>	<u>19 812</u>
	<u>262 074</u>	<u>201 324</u>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	<u>9 659</u>	<u>13 790</u>
Participations et ristournes (note 6)	8 260	12 748
Intérêts attribués au Fonds de réserve	34	34
	<u>8 294</u>	<u>12 782</u>
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	<u>1 365 \$</u>	<u>1 008 \$</u>

Excédent non distribué

Exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Excédent affecté	Excédent non affecté	Total 1982	Total 1981
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	12 439 \$	16 189 \$	28 628 \$	26 389 \$
Redressement des exercices antérieurs (notes 1-A, 1-L)	0	(509)	(509)	1 231
SOLDE REDRESSÉ	12 439	15 680	28 119	27 620
Résultat net de l'exercice	779	586	1 365	1 008
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	<u>13 218 \$</u>	<u>16 266 \$</u>	<u>29 484 \$</u>	<u>28 628 \$</u>
L'EXCÉDENT AFFECTÉ SE RÉPARTIT COMME SUIT:	1982	1981		
Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements (note 1-F)	10 500 \$	10 500 \$		
Réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats (note 1-A)	297	345		
Réserve pour fluctuation de la valeur de divers éléments d'actif (note 1-l)	<u>2 421</u>	<u>1 594</u>		
EXCÉDENT AFFECTÉ	<u>13 218 \$</u>	<u>12 439 \$</u>		

Fonds généraux

Exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1982	1981
PROVENANCE DES FONDS		
Fonds provenant de l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	1 365 \$	1 008 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement de fonds:		
Redressement des exercices antérieurs	(509)	1 230
Amortissement de divers éléments d'actif	(116)	(140)
Augmentation des provisions au titre des prestations futures	40 862	27 497
Divers (net)	(2 797)	673
Augmentation des sommes en dépôt	3 578	1 990
	<u>42 383</u>	<u>32 258</u>
Fonds provenant des activités de placements		
Placements vendus, échus ou remboursés:		
Obligations et débetures	8 940	2 086
Actions et parts sociales	4 312	13 721
Prêts hypothécaires	13 576	7 053
Immeubles	447	496
	<u>27 275</u>	<u>23 356</u>
	<u>69 658</u>	<u>55 614</u>
AFFECTATION DES FONDS		
Fonds affectés à l'exploitation		
Acquisition de mobilier et d'équipement	880	271
Augmentation des avances sur polices	914	2 048
	<u>1 794</u>	<u>2 319</u>
Fonds affectés aux activités de placements		
Placements acquis:		
Obligations et débetures	39 081	23 783
Actions et parts sociales	5 359	8 914
Prêts hypothécaires	19 729	15 461
Immeubles	3 079	464
	<u>67 248</u>	<u>48 622</u>
	<u>69 042</u>	<u>50 941</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME		
	<u>616 \$</u>	<u>4 673 \$</u>

Le 31 décembre
(en milliers de dollars)

ACTIF		1982	1981
Obligations et débentures	(note 1-B)	189 208 \$	158 815 \$
Actions et parts sociales	(note 1-C)	24 524	23 142
Prêts hypothécaires	(note 1-D)	108 933	102 767
Avances sur polices	(note 1-E)	9 273	8 360
Immeubles	(note 1-G)		
Siège social		5 982	6 106
Autres		4 577	2 078
Mobilier et équipement	(note 1-H)	1 915	1 380
Convention de vente de titres		322	332
Dépôts à terme		7 620	5 850
Encaisse		2 187	3 341
Primes à recevoir		18 360	16 829
Revenu de placements à recevoir		7 017	5 916
Autres éléments à court terme	(note 1-I)	4 644	3 517
Fonds distincts	(note 1-N)	205 647	157 537
		<u>590 209 \$</u>	<u>495 970 \$</u>

Approuvé par le Conseil d'administration

Jean-Marie Ouellet,
président du Conseil

Oscar Mercure, c.a.,
président

PASSIF**1982****1981**

Provision mathématique (note 1-A)	292 507 \$	255 346 \$
Provision pour demandes de prestations en voie de règlement et pour celles non déclarées	28 930	22 197
Provision pour participations et ristournes	8 316	11 349
Sommes en dépôt	13 311	9 733
Commissions, salaires et autres frais à payer	692	1 230
Taxes et impôts à payer	571	280
Autres éléments à court terme	10 176	9 099
Exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite	205 647	157 537
	<u>560 150 \$</u>	<u>466 771 \$</u>

AVOIR DES MEMBRES

Fonds de réserve (M.C.P.E.D.)	575	571
Excédent non distribué		
affecté	13 218	12 439
non affecté	16 266	16 189
	<u>30 059</u>	<u>29 199</u>
	<u>590 209 \$</u>	<u>495 970 \$</u>

1) Conventions comptables

Les états financiers figurant dans ce rapport annuel répondent aux exigences du Département des assurances du Canada. Ces exigences portent en grande partie sur deux aspects différents: solvabilité et liquidité. Certaines des plus importantes conventions comptables utilisées pour la préparation des états financiers présentés dans ce rapport annuel sont décrites ci-dessous.

A) Provision mathématique

La provision mathématique au titre des assurances individuelles est établie selon la méthode canadienne modifiée en 1978.

La provision mathématique des nouveaux contrats peut être négative ou inférieure à leur valeur de rachat et une réserve complémentaire de 297 000 \$ a dû être constituée.

À des fins d'impôts, la provision mathématique au titre des assurances individuelles est calculée selon la méthode temporaire préliminaire.

En assurances et rentes collectives, les changements dans la méthode et les hypothèses de calcul ont réduit la provision mathématique au bilan de 271 000 \$.

B) Obligations et débetures

Les obligations et les débetures sont présentées au coût amorti auquel on ajoute le solde non amorti des gains et des pertes réalisés sur la vente de titres. Ces gains et ces pertes en capital sont amortis en ligne droite jusqu'à l'échéance du titre vendu, sans toutefois dépasser 20 ans.

	(En milliers de dollars)	
	1982	1981
Coût amorti	188 950 \$	158 568 \$
Pertes non amorties	258	247
Valeur comptable	<u>189 208 \$</u>	<u>158 815 \$</u>
Valeur marchande	<u>175 233 \$</u>	<u>129 519 \$</u>

L'amortissement des pertes au cours de l'exercice s'établit à 10 000 \$ (22 000 \$ en 1981).

C) Actions et parts sociales

Les actions et les parts sociales sont présentées au coût plus le solde du compte d'ajustement. Ce compte d'ajustement comprend le solde non amorti des gains ou pertes en capital réalisés sur la vente de ces titres depuis le 1^{er} janvier 1978.

Chaque année, une somme de 7 % du compte d'ajustement en début d'exercice, de l'écart entre la valeur marchande et la valeur comptable, et des gains ou pertes réalisés au cours de l'exercice est portée aux opérations courantes. Le solde des gains ou pertes de l'exercice après soustraction de la somme portée aux opérations est viré au compte d'ajustement.

	(En milliers de dollars)	
	1982	1981
Coût	32 847 \$	29 831 \$
Compte d'ajustement	(8 323)	(6 689)
Valeur comptable	<u>24 524 \$</u>	<u>23 142 \$</u>
Valeur marchande	<u>28 964 \$</u>	<u>27 345 \$</u>

L'amortissement inclus dans le résultat de l'exercice s'établit à 334 000 \$ (316 000 \$ en 1981).

D) Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont comptabilisés à leur solde débiteur.

	(En milliers de dollars)	
	1982	1981
Solde débiteur	108 933 \$	102 767 \$
Valeur marchande	<u>111 685 \$</u>	<u>95 492 \$</u>

E) Avances sur polices

Les avances sur polices sont comptabilisées à leur solde débiteur et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des polices.

F) Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements

La Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques exige une réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements. La réserve minimale requise s'élève à 5 113 000 \$ au 31 décembre 1982 (6 023 000 \$ en 1981).

Le 31 décembre 1982, l'excédent non distribué affecté à cette réserve s'élevait à 10 500 000 \$.

G) Immeubles

L'immeuble du siège social est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de la ligne droite à raison de 2 % par année.

	(En milliers de dollars)	
	1982	1981
Immeuble	7 263 \$	7 247 \$
Amortissement accumulé	(1 281)	(1 141)
Valeur nette	<u>5 982 \$</u>	<u>6 106 \$</u>

Les autres immeubles ne sont pas amortis parce qu'ils sont habituellement revendus à court terme.

H) Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de la ligne droite à raison de 10 % par année.

	(En milliers de dollars)	
	1982	1981
Mobilier et équipement	3 731 \$	2 851 \$
Amortissement accumulé	(1 816)	(1 471)
Valeur nette	<u>1 915 \$</u>	<u>1 380 \$</u>

I) Autres éléments d'actif à court terme

Les frais payés d'avance, les soldes débiteurs des assureurs-vie, le mobilier et l'équipement sont comptabilisés comme des éléments d'actif. Cependant, le Département des assurances du Canada exige qu'un montant égal à la valeur nette de ces éléments soit affecté à l'excédent non distribué.

J) Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont établis selon la méthode de l'impôt exigible. D'après cette méthode, la provision pour impôts sur le revenu est fondée sur le revenu imposable plutôt que sur le revenu comptable. Pour les exercices 1981 et 1982, aucun impôt n'est exigible.

K) Évolution de la situation financière

L'état de 1982 ne présente que les données des fonds généraux, qui sont nos fonds propres, et celui de 1981 a été redressé pour le rendre comparable.

L) Ajustement d'intérêts courus et de provision pour dividendes

Les intérêts courus sur les dividendes en dépôt et la provision pour dividendes des assurances collectives ont été sous-évalués de 780 000 \$ au cours des exercices de 1980-1981.

L'état de l'excédent non distribué a été redressé en conséquence.

M) Fonds distincts

L'écart entre les revenus et les charges des fonds distincts qui s'élève à 874 000 \$ en 1982 n'affecte pas le résultat net de l'exercice puisque la provision mathématique des fonds généraux diminue d'une somme correspondante à cet écart alors qu'en 1981 elle augmentait de 190 000 \$.

N) Placements des fonds distincts

	(En milliers de dollars)	
	1982	1981
Obligations	74 991 \$	46 818 \$
Actions	49 211	38 518
Prêts hypothécaires	58 556	53 282
Dépôts à terme	16 076	12 500
Immeubles	1 626	1 365
Autres éléments d'actif	5 187	5 054
	<u>205 647 \$</u>	<u>157 537 \$</u>

Les placements des fonds distincts sont comptabilisés à leur valeur marchande. Les gains ou pertes nets en capital réalisés et non réalisés sont imputés à l'exercice.

2) Primes et cotisations

	(En milliers de dollars)	
	1982	1981
Assurance-vie individuelle	15 677 \$	15 769 \$
Rentes individuelles	11 056	17 754
Assurance-vie collective	22 080	15 786
Rentes collectives	10 534	3 599
Assurance-prêt (vie et invalidité)	62 727	66 733
Assurance-vie épargne et capital social	8 008	8 156
Assurance accident-maladie et invalidité	50 151	32 771
	<u>180 233 \$</u>	<u>160 568 \$</u>

3) Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placement (fonds généraux)

	(En milliers de dollars)	
	1982	1981
Intérêts:		
Obligations	18 982 \$	16 421 \$
Prêts hypothécaires	14 291	11 235
Avances sur polices	581	468
Dépôts à terme	2 568	1 308
Autres	(54)	(111)
	<u>36 368 \$</u>	<u>29 321 \$</u>
Dividendes	1 709	2 199
Loyer du siège social	1 639	1 560
Gains nets en capital portés aux résultats	155	351
Autres revenus de placements	533	(77)
	<u>40 404 \$</u>	<u>33 354 \$</u>
Frais relatifs aux placements	2 321	1 953
	<u>38 083 \$</u>	<u>31 401 \$</u>

4) Intérêts et dividendes (fonds distincts)

	(En milliers de dollars)	
	1982	1981
Intérêts		
Obligations	8 062 \$	6 180 \$
Prêts hypothécaires	7 521	6 560
Dépôts à terme	3 169	1 178
Dividendes	1 986	2 089
Autres	16	308
	<u>20 754 \$</u>	<u>16 315 \$</u>

5) Prestations et rentes

	(En milliers de dollars)	
	1982	1981
Assurance-vie individuelle	8 220 \$	5 706 \$
Rentes individuelles	8 409	9 316
Assurance-vie collective	13 515	9 709
Rentes collectives	7 824	5 262
Assurance-prêt (vie et invalidité)	62 124	58 070
Assurance-vie épargne et capital social	6 381	6 859
Assurance accident-maladie et invalidité	37 064	24 646
	<u>143 537 \$</u>	<u>119 568 \$</u>

6) Participations et ristournes

	(En milliers de dollars)	
	1982	1981
Assurance-vie individuelle	1 067 \$	1 080 \$
Rentes individuelles	130	191
Assurance-vie collective	3 288	1 980
Rentes collectives	311	264
Assurance-prêt (vie et invalidité)	47	4 941
Assurance-vie épargne et capital social	988	1 030
Assurance accident-maladie et invalidité	2 429	3 262
	<u>8 260 \$</u>	<u>12 748 \$</u>

7) Passif éventuel

L'Assurance-vie Desjardins fait présentement l'objet d'une poursuite en recours collectif.

La requérante allègue que la compagnie déduit à tort du montant des prestations d'assurance-invalidité de longue durée, les prestations versées aux invalides par la Régie des rentes du Québec.

La compagnie nie le bien-fondé de cette requête. Elle a obtenu, en juin 1981, un jugement favorable en Cour supérieure qui a été maintenu en Cour d'appel en janvier 1983.

Les états financiers ne comprennent aucune provision relative à cette poursuite.

(en milliers de dollars)

Résultats	1982	1977	1972
Revenus			
Primes et cotisations	190 375 \$	121 887 \$	41 960 \$
Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placement	77 570	20 790	5 776
Autres	3 788	2 874	
Total des revenus	<u>271 733 \$</u>	<u>145 551 \$</u>	<u>47 736 \$</u>
Charges			
Prestations et rentes	145 930 \$	67 322 \$	22 707 \$
Augmentation de la provision mathématique	37 425	23 475	5 492
Taxes sur primes et taxes diverses	3 177	1 886	689
Commissions	3 574	2 934	1 585
Autres frais d'exploitation	20 988	11 895	4 501
Participations et ristournes	8 260	16 975	3 587
Augmentation des exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite	47 751	17 585	6 909
Autres	3 263	1 828	1 594
Impôt sur le revenu		(363)	108
Total des charges	<u>270 368 \$</u>	<u>143 537 \$</u>	<u>47 172 \$</u>
Résultat net de l'exercice	<u>1 365 \$</u>	<u>2 014 \$</u>	<u>564 \$</u>
Statistiques			
Assurances en vigueur	16 092 916 \$	10 309 394 \$	3 766 994 \$
Taux de rendement net	11,92%	9,06%	6,68%
Nombre d'employés	562	505	335
Nombre d'assureurs-vie et de directeurs d'agence	134	138	121

Bilan	1982	1977	1972
Actif			
Obligations et débetures	264 199 \$	71 814 \$	25 044 \$
Actions et parts sociales	73 735	13 981	6 430
Prêts hypothécaires	167 489	73 374	24 342
Autres éléments d'actif	84 786	102 247	33 407
Total de l'actif	<u>590 209 \$</u>	<u>261 416 \$</u>	<u>89 223 \$</u>
Passif et Avoir des membres			
Provision mathématique	292 507 \$	129 260 \$	48 503 \$
Provision pour demandes de prestations en voie de règlement et pour celles non déclarées	28 930	24 644	7 205
Provision pour participations et ristournes	8 316	16 249	3 692
Exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite	205 647	68 160	21 261
Autres éléments de passif	24 750	8 334	1 734
Avoir des membres et excédent non distribué	30 059	14 769	6 828
Total, passif et avoir des membres	<u>590 209 \$</u>	<u>261 416 \$</u>	<u>89 223 \$</u>
Actif par fonds			
Fonds généraux	384 562 \$	193 256 \$	67 962 \$
Fonds distincts	205 647	68 160	21 261
	<u>590 209 \$</u>	<u>261 416 \$</u>	<u>89 223 \$</u>

Remarque

Les postes correspondants des fonds généraux et des fonds distincts ainsi que plusieurs autres postes de même type ont été regroupés.



Champfleury

Champfleury, notre club social, a fêté son vingtième anniversaire en 1982. Il en fêtera beaucoup d'autres. Les activités qu'il organise sont le meilleur moyen qui se puisse trouver de rencontrer nos collègues dans un contexte différent.

On vit quelques heures ensemble sans parler de travail, on se connaît un peu mieux. Et quand on se revoit pour travailler, des liens plus forts nous unissent. C'est comme cela aussi que nous devenons une meilleure équipe.

Claudette Caron

Membre du conseil Champfleury



La formation

Le programme de *Life Office Management Association* est un ensemble de neuf cours qui mène au titre de *fellow* (f.l.m.i.). On y aborde les grandes lignes de toutes les activités des compagnies d'assurance-vie. On apprend ce que font nos collègues de l'administration, des prestations, des ventes, de l'informatique, etc. On comprend mieux comment notre tâche s'insère dans ce grand ensemble de plusieurs centaines de personnes.

La compagnie encourage concrètement les membres du personnel à suivre ces cours. Toute proportion gardée, il n'y a peut-être pas de compagnie où un aussi grand nombre d'employés ont réussi des cours de *LOMA*.

Yves Ouellet, f.l.m.i.

Directeur
Budgets et Prix de revient



Un nouveau milieu de travail

L'évolution des affaires et l'amélioration des procédés de travail ont un impact sur les besoins en ressources humaines. La plus grande efficacité des opérations dans un secteur permet de rendre des employés disponibles. En même temps, l'augmentation du travail dans un autre service, à la suite d'un contrat important, par exemple, crée un besoin en personnel supplémentaire. C'est de cette façon que j'ai changé de tâche. On appréhende un peu l'arrivée dans un nouveau milieu de travail, l'apprentissage d'une nouvelle tâche. Mais c'est vite oublié et ces changements nous laissent avec un peu plus d'expérience. C'est l'occasion d'une nouvelle progression.

Martine Auger

Sélection
Assurances individuelles



Le programme IFO

Quand on a lancé IFO (Invitation à une forme optimale) il y a trois ans et demi, la compagnie et les employés s'entendaient sur l'utilité d'un programme d'exercices physiques adapté à notre milieu. Les gens étaient prêts: il ne restait qu'à en faire une activité structurée. Nous avons une monitrice spécialisée, de l'équipement, de l'espace. Cela ne remplace pas l'ingrédient principal: la motivation. Et même avec le temps, la motivation devient moins nécessaire. L'exercice est un peu une drogue: on ne veut plus s'en passer, ou plutôt on ne peut pas se passer du bien-être qu'il procure.

André Drolet

Service professionnel
d'analyse et de consultation



Les prêts hypothécaires

L'Assurance-vie Desjardins consent des prêts à taux concurrentiels en première hypothèque sur presque tous les genres d'immeubles et à diverses catégories d'emprunteurs. Elle administre elle-même ces prêts, avec une équipe spécialisée. Ils sont consentis pour des périodes de 1 à 5 ans. La période d'amortissement peut être fixée entre 10 et 25 ans.

Genre d'immeubles hypothéqués

L'Assurance-vie Desjardins finance différents genres d'immeubles:

- des maisons unifamiliales, y compris des unités de condominiums;
- des immeubles à logements multiples;
- des édifices semi-commerciaux et commerciaux en location.

Genre de prêts

- Conventionnels (réguliers)

Ces prêts sont limités, par les lois qui régissent la compagnie, à 75 % de son évaluation de la valeur marchande de l'immeuble offert en garantie.

- Assurés par la Compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada (C.A.H.C.)

Cette compagnie d'assurance permet de consentir des prêts variant entre 75 % et 90 % de la valeur marchande de l'immeuble à hypothéquer, qu'il s'agisse d'une nouvelle construction ou d'un immeuble existant.

- Assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logements (S.C.H.L.)

Par divers programmes d'assurance de prêts, cette société permet de prêter jusqu'à concurrence de 90 % de la valeur marchande d'une maison unifamiliale ou d'un immeuble à logements multiples, qu'il s'agisse d'une nouvelle construction ou d'un immeuble existant.

- **Corvée-Habitation**

L'Assurance-vie Desjardins a accepté de collaborer à ce programme de relance de l'industrie de la construction résidentielle. Elle est un prêteur autorisé.

Prêts aux constructeurs

L'Assurance-vie Desjardins consent des prêts à des constructeurs sur des maisons ou des unités de condominiums construites pour fins de revente pourvu qu'elles soient en conformité avec les programmes gouvernementaux de garantie ou qu'elles soient construites dans le cadre des programmes d'encouragement à l'industrie de la construction.

Un autre genre de service

On ne sait pas toujours qu'une compagnie d'assurance-vie est un prêteur hypothécaire. Ceux qui viennent discuter de leur projet avec nous font la connaissance d'une équipe d'analystes et de conseillers chevronnés. Nous avons actuellement des prêts en cours sur des édifices de tous les genres.

Nos emprunteurs ont trouvé que nous sommes une source de financement plus intéressante que d'autres. Quant à nous, nous y voyons une autre façon de mettre des fonds au service de notre économie. L'Assurance-vie Desjardins coopère aussi avec les bâtisseurs!

Alain Grenier

Directeur

Analyse des prêts hypothécaires



L'équipe des représentants des Assurances des caisses

Régime d'assurance-prêt des caisses

Régime d'assurance- épargne des caisses

Assurance-vie des dirigeants

ACCIRANCE

l'assurance
POPULAIRE
desjardins

L'Assurance-vie Desjardins procure diverses formes de protection aux membres, aux dirigeants et aux employés des caisses populaires et d'économie, des institutions qui font partie du Mouvement Desjardins et d'autres caisses d'épargne et de crédit, particulièrement à l'ouest du Québec.

Les membres des caisses

L'**assurance-prêt** protège l'emprunteur. L'assurance-vie prêt peut être complétée, au gré de la caisse, par l'assurance du capital en cas d'invalidité totale et permanente, qui prévoit le remboursement de la dette, et par l'assurance des mensualités en cas d'invalidité totale et temporaire, qui prévoit le paiement des mensualités à la place de l'emprunteur invalide; par l'assurance des conjoints emprunteurs; par l'assurance-vie pour les emprunts commerciaux (AVEC).

L'**assurance-épargne** protège les membres de la caisse par une assurance-vie dont le montant est limité et déterminé d'après leurs épargnes, leurs parts sociales ou ces deux montants.

Accirance protège les enfants d'âge préscolaire et scolaire. L'assurance des adultes permet de protéger ceux-ci aussi. L'option «Accirance-Plus» permet de multiplier certaines protections par quatre en doublant la prime. La formule d'adhésion d'Accirance est disponible pendant toute l'année dans les caisses.

L'**Assurance populaire Desjardins** est une formule d'assurance-vie peu coûteuse, offerte en exclusivité aux membres des caisses. Elle est indexée au coût de la vie et permet de protéger les personnes à charge. La prime mensuelle est payée automatiquement à même le compte du membre.

Placement-Assurance, offert par certaines fédérations, permet à un membre qui s'est engagé à un régime d'épargne méthodique de bénéficier, jusqu'à l'échéance, d'une assurance-vie équivalente à la somme des versements non encore effectués.

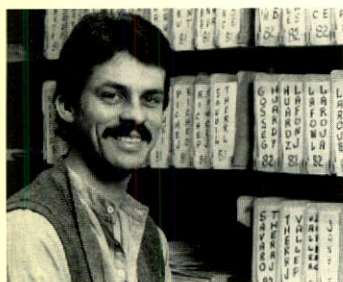
Les dirigeants et les employés des caisses et des institutions

L'**assurance des dirigeants** permet aux caisses d'offrir aux membres du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et de la Commission de crédit une protection en cas de décès. Lorsque cette assurance prend fin, elle peut être transformée en assurance individuelle.

Les régimes d'assurance collective des employés peuvent comprendre de l'assurance-vie pour les employés et leurs personnes à charge, de l'assurance-salaire de courte et de longue durée, l'assurance des frais hospitaliers et paramédicaux et dans certains cas, l'assurance frais dentaires.

Le Régime de rentes du M.C.P.E.D. fournit des prestations de retraite aux employés du M.C.P.E.D.

Les régimes supplémentaires de rentes de l'Assurance-vie Desjardins fournissent des rentes de retraite aux employés des autres caisses d'épargne et de crédit. Les rentes peuvent être déterminées d'après le salaire final ou le salaire de carrière.



Accirance-Plus

Nous sommes là pour fournir aux assurés la protection dont ils ont besoin. On peut apprendre d'eux comment les servir. C'est ce qui s'est produit pour Accirance. Beaucoup de personnes nous disaient qu'elles souhaitaient une protection plus élevée et qu'elles devaient combiner Accirance avec d'autres formes d'assurance-accident. Alors nous avons créé l'option Accirance-Plus: la prime est doublée et les garanties sont quatre fois plus élevées. Nous nous rendons compte, maintenant, que beaucoup d'assurés sont satisfaits de cette amélioration.

Mario Pelletier

Administration des assurances
des membres des caisses



L'assurance-prêt

L'assurance-prêt est un avantage pour la caisse, mais bien plus encore pour l'emprunteur et sa succession. En cas d'invalidité, selon la protection choisie, l'assurance prend la relève dans le paiement des mensualités ou éteint la dette. Les modifications qui ont été apportées au régime d'assurance-prêt cette année vont nous permettre de continuer à offrir ces garanties à un taux de prime peu élevé. C'est important si l'on veut que les emprunteurs puissent continuer à bénéficier de cette protection. Son utilité se démontre chaque fois qu'un invalide est soulagé du paiement des mensualités de son emprunt, ou qu'une succession est transmise sans être réduite par un emprunt.

Gertrude Côté

Directeur
Administration des assurances
des membres des caisses



La garantie AVEC

Elle permet d'assurer un emprunt commercial contracté auprès d'une caisse. C'est le meilleur moyen pour l'emprunteur de donner une assurance-vie en garantie sans qu'il soit obligé d'engager une partie de l'assurance qui le protège déjà. Cette garantie est utile pour les caisses aussi, parce qu'elle permet d'étendre aux prêts commerciaux la protection de l'assurance-prêt. Cette année, nous l'avons ajustée afin qu'elle convienne encore mieux aux besoins du prêteur et de l'emprunteur.

Reynald Simard

Conseiller en marketing
Assurances des caisses



Chaque personne est différente

Chaque personne reste un individu, même dans la maladie. Nous n'examinons pas les demandes de prestations de façon routinière parce que même dans des conditions identiques, des complications ou d'autres facteurs peuvent avoir des conséquences différentes sur l'état de l'invalidité de deux personnes. Chaque demande de prestations est unique. Elle provient d'une seule personne et elle fait l'objet d'une attention particulière. C'est aussi ce à quoi s'attendent nos assurés.

Nicole Moore

Prestations d'invalidité
des membres des caisses



L'équipe des conseillers en assurances collectives



unipro 4-49

uni d 2-24

unirente

L'Assurance-vie Desjardins est devenue un chef de file en assurances collectives au Québec, où elle occupe le premier rang pour le volume des primes perçues. Elle se distingue aussi par la philosophie qui imprègne sa façon d'administrer les contrats et les prestations, avec une grande efficacité mais aussi beaucoup de respect et d'attention pour chacune des personnes qu'elle assure.

Les conseillers

Les conseillers en assurances collectives sont le lien entre nos ressources internes et le groupe assuré, qui est parfois lui-même représenté par un assureur-vie ou d'autres spécialistes, tels des courtiers, des actuaire-conseil ou des conseillers en avantages sociaux. Le conseiller participe à toutes les phases, de la soumission à l'implantation du régime, de l'administration aux modifications et ajustements.

Les garanties d'assurance

L'Assurance-vie Desjardins offre toutes les formes de garanties d'assurance collective.

- l'assurance-vie, pour l'adhérent et ses personnes à charge, ainsi que des rentes de survivants;
- l'assurance-salaire, de courte durée ou de longue durée;
- l'assurance des frais hospitaliers et paramédicaux (hospitalisation, soins, médicaments et divers traitements);
- l'assurance des frais dentaires.

Les régimes supplémentaires de rentes

L'Assurance-vie Desjardins gère des régimes supplémentaires de rentes en administration de dépôts prévoyant des prestations déterminées ou indéterminées. Elle gère aussi des régimes à cotisations fixes.

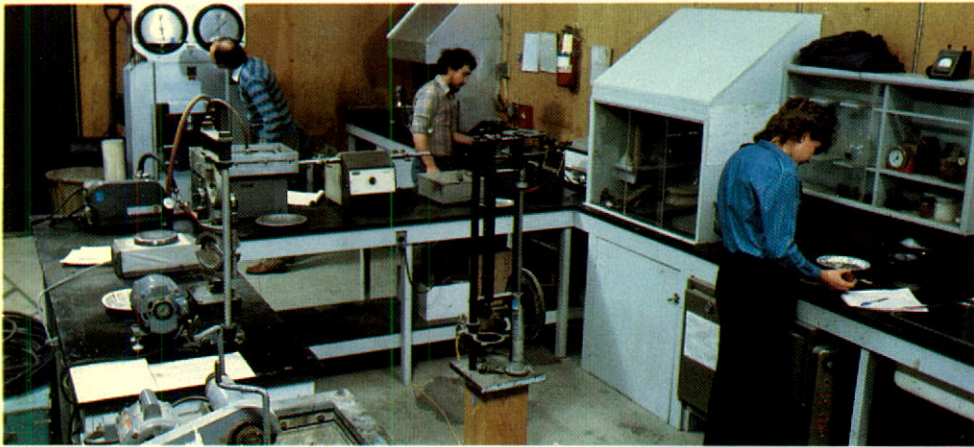
Les régimes uniformes

Les régimes uniformes (identifiés par le préfixe «uni») ont été conçus pour les groupes de petite taille. Ces régimes sont uniformes en ce qu'ils comprennent des garanties aux caractéristiques déterminées d'avance, mais le groupe choisit les garanties désirées. Une soumission pour le régime désiré peut être présentée en 24 heures.

Uni D 2-24 est un régime destiné aux groupes comprenant de 2 à 24 personnes.

Unipro 4-49 est conçu pour les dirigeants et le personnel des bureaux de services professionnels comptant de 4 à 49 personnes.

Unirente est un régime supplémentaire de rentes destiné aux groupes de toutes les tailles.



Le service personnalisé

Je connais mes assurés et eux me connaissent. C'est l'avantage de ce qu'on appelle «la personnalisation du service». Nous nous occupons toujours du même groupe d'assurés. Nous connaissons bien les contrats et nos dossiers. Avec le temps, le simple nom de l'assuré nous le situe. «Ah, c'est le monsieur qui travaille à tel endroit et qui avait tel problème.» C'est la même chose pour eux: ils savent à quelle personne s'adresser et ils n'ont pas besoin de répéter toutes les explications à chaque fois. Cela facilite énormément la communication et je pense qu'on en prend un peu plus soin: ce sont «nos» assurés.

Chantal Turgeon

Prestations d'assurance accident-maladie

n'hésitons pas à faire des démarches afin de connaître les besoins exacts de notre assuré ou, dans d'autres cas, pour obtenir plus de précisions sur le matériel thérapeutique nécessaire au traitement. Cependant, il nous faut toujours respecter les limites convenues par les parties au contrat. Il faut être compréhensif et ouvert mais il faut traiter tous les membres d'un groupe assuré avec équité.

Claudette Tremblay

Directeur

Prestations d'assurance accident-maladie



L'implantation d'un régime d'assurance collective

L'organisation qui nous demande d'implanter un régime d'assurance collective s'attend à ce que nous soyons rapides et efficaces. C'est un aspect important du rôle du conseiller que d'assurer une bonne communication entre nos propres ressources, le groupe assuré et l'expert-conseil, un intermédiaire qui figure souvent au dossier.

C'est toujours complexe, parfois difficile mais à chaque fois facilité par la volonté de chacun d'en arriver au plus important: la protection de chacun des adhérents.

Bernard Couture

Conseiller en assurances collectives



L'esprit et la lettre

Il ne faut pas penser qu'à la lettre du contrat, il y a l'esprit aussi. Lorsque nous examinons certaines demandes de prestations, nous



Un lien direct

La personnalisation du service c'est en quelque sorte un lien direct entre notre compagnie et le groupe assuré.

Nous devons, à différentes occasions, communiquer avec le responsable du groupe afin d'éclaircir certaines méprises qui se glissent à l'occasion ou, encore, de vérifier une facture, etc.

En travaillant toujours avec la même personne, on apprend à mieux se connaître, on en vient à parler le même langage et à former pratiquement une équipe.

Kathleen M. Roy

Administration des contrats
des groupes privés
Assurances collectives



Prendre le temps de bien expliquer

Nous devons toujours garder à l'esprit que nous transigeons avec des personnes dont l'état de santé a été perturbé ou qui ont été affectées par la perte d'un être cher. C'est de sécurité financière dont il s'agit et nous pouvons atténuer leur désarroi dans une certaine mesure.

Nous connaissons bien le contenu des polices: c'est notre travail. Nous essayons de leur expliquer le plus clairement possible des choses qui nous semblent simples mais qui peuvent être complexes pour des gens qui ne sont pas familiers avec l'assurance. Nous prenons le temps de leur donner tous les détails afin que tout soit bien clair. C'est le moins qu'on puisse faire.

Nicole Bélanger

Prestations d'assurances vie
et salaire de longue durée
Assurances collectives



La direction des Ventes, Assurances individuelles et les directeurs d'agence



L'assureur-vie Desjardins est un professionnel qui connaît les besoins de protection économique des individus, des familles et des gens d'affaires. Il sait aider son client à analyser ses besoins et peut lui proposer diverses solutions qui y répondront et respecteront son budget.

Le Service professionnel d'analyse et de consultation est à la disposition des assureurs-vie. Ils peuvent y avoir recours dans les cas complexes (patrimoine important, succession, transmission d'actif commercial, etc.). Ils ont ainsi accès aux conseils de spécialistes en comptabilité, en droit et en fiscalité.

Les assurances permanentes ou temporaires permettent à chacun de se procurer la protection nécessaire au prix qui lui convient. Chaque combinaison peut être complétée par diverses garanties: protection du conjoint et des enfants, garantie d'assurance, exonération des primes, rente en cas d'invalidité, indemnité en cas de mort ou mutilation accidentelles et autres.

Les assurances conjointes ou sur plusieurs têtes permettent de protéger plus d'une personne à moindre coût. Elles sont particulièrement utiles pour les couples et les personnes qui ont besoin d'une assurance d'affaires.

Flexirance est une police d'assurance-vie conçue pour répondre aux besoins actuels et futurs des ménages à revenu moyen. Elle permet d'assurer le preneur, le conjoint et leurs enfants pour des montants qui correspondent à leurs besoins. La protection est indexée au coût de la vie, ce qui en maintient la valeur réelle.

Les taux pour non-fumeurs permettent aux personnes qui ne fument pas d'obtenir une assurance à un coût réduit. Ils sont maintenant disponibles pour toutes les polices d'assurance individuelle.

Les rentes de l'Assurance-vie Desjardins assurent un revenu pendant une période déterminée, ou encore jusqu'au décès. La rente peut être immédiate ou différée. Elle peut être garantie ou non pendant une période déterminée.

Dépôt-rente est un régime d'épargne-retraite qui permet de constituer un capital pour la retraite tout en profitant de taux de rendement élevés et d'avantages fiscaux. Il offre des taux garantis pour des périodes de 3 ou 5 ans.

Dépôt-rente regroupé a été adapté pour convenir aux besoins des associations à caractère commercial. Il permet à chaque membre du groupe d'obtenir un rendement encore meilleur, puisqu'au taux d'intérêt s'ajoute une bonification basée sur l'ensemble des cotisations du groupe.



Les «vieilles polices»

Quand tout change autour de nous, il serait étonnant que nos besoins de protection financière n'en soient pas affectés. Quand l'assureur-vie invite un assuré à réviser sa protection, il veut conserver la clientèle d'un assuré satisfait. Avec les possibilités qu'offrent les nouveaux produits et les taux de rendement, beaucoup de révisions aboutissent à une protection plus élevée — parfois décuplée — pour une prime égale ou même inférieure.

Plusieurs assurés se rendent compte à cette occasion que leurs besoins ont énormément changé depuis le temps... C'est là le vrai rôle de l'assureur-vie: quand il a vendu une police, il vient tout juste de se mettre au service de son assuré. Rien n'est terminé, tout commence. Quand on me dit: «vieilles polices», j'entends «révision négligée».

Yves Gagnon, m.s.c., a.-v.a.
Assureur-vie
Québec

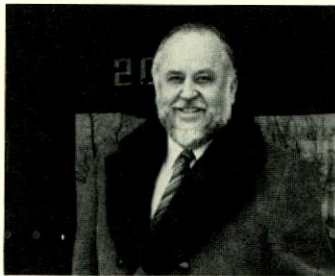


Les gens d'affaires

Il n'y a pas de gens d'affaires qui veulent travailler d'arrache-pied pour édifier une entreprise sans lendemain, mais plusieurs courent ce risque. Pourtant, une entreprise florissante est un bien précieux qu'il faut protéger et transmettre avec soin. Avec le concours de notre Service professionnel d'analyse et de consultation (SPAC), j'aide mes clients à analyser leur situation et celle de leur entreprise, à trouver des solutions aux problèmes prévisibles et à faciliter la transmission ordonnée de leurs biens à leurs héritiers.

Dans le feu de l'action, la planification fiscale et successorale semble bien souvent moins urgente que d'autres problèmes mais quand ils abordent cette question, les gens d'affaires sont fidèles à eux-mêmes: ils agissent vite et bien, ils savent prendre des décisions. J'aime travailler avec eux.

Léandre Boutin, a.-v.a.
Assureur-vie
Cap-Saint-Ignace



L'exclusivité

Il y a maintenant trente ans que je fais carrière au sein de l'Assurance-vie Desjardins. Pendant toutes ces années, on m'a offert à plusieurs reprises de m'associer à d'autres entreprises. Je n'ai pas accepté. Est-ce parce que j'ai été l'un des premiers assureurs-vie de l'Assurance-vie Desjardins? Est-ce à cause du respect qu'elle a pour ses représentants, ou parce qu'elle a des agents exclusifs?

Un peu tout cela, certes. Chose certaine, ni moi ni mes clients n'avons été ennuyés par mon statut d'agent exclusif. Bien au contraire, c'est à cette relation privilégiée que j'attribue l'appui de toute une équipe qui ne m'a jamais fait défaut. Je poursuis!

Lorenzo Proteau
Assureur-vie
Boucherville



Une carrière

Préparer un programme d'assurance pour une famille, assurer un emprunt, financer une convention d'achat-vente, fournir à un employeur un bon régime d'assurance collective sont autant d'aspects de la même activité: rencontrer des gens, leur rendre service et en même temps, en recevoir une rétribution.

Certains y voient un métier ou une profession. J'en fais ma vie. Je suis heureux que ma famille et moi puissions bâtir notre avenir en nous appuyant sur une occupation aussi grande ouverte sur les relations avec les autres, sur la créativité qu'exige la solution de problèmes chaque fois différents. C'est une carrière qui apporte du bonheur et qui permet d'en donner.

Guy Audet, a.-v.a.
Assureur-vie
Cap-d'Espoir

Siège social

200, avenue des Commandeurs
Lévis G6V 6R2
Tél.: (418) 835-2534

Assurances et rentes individuelles

Bas St-Laurent — Gaspésie

Adrien Nadeau, a.-v.a.
320, rue St-Germain est, bureau 501
Rimouski G5L 1C2
Tél.: (418) 723-9291

Côte-Nord

Léo Guimont
760, boul. Laure, bureau 54
Sept-Îles G4R 1Y4
Tél.: (418) 968-4022

Desjardins

Raymond Verret
271, rue Saint-Joseph
Lauzon G6V 1E7
Tél.: (418) 837-2421

La Mauricie

Michel Brouillette
601, rue Bonaventure
Trois-Rivières G9A 2B8
Tél.: (819) 374-6256

Laval — Laurentides

J.-Marcel Filion, a.-v.a.
2, Place Laval, bureau 475
Laval H7N 5N6
Tél.: (514) 668-5110

L'Estrie

Serge Drouin, a.-v.a.
1845, rue King ouest, bureau 202
Sherbrooke J1J 2E4
Tél.: (819) 569-6306

L'Outaouais

Jean-Paul Descoeurs
405, boul. Maloney est, bureau 205
Gatineau J8P 6Z8
Tél.: (819) 643-1743

Montréal — Jacques-Cartier

Ernest Sarrazin, a.-v.a.
1560, avenue Dollard
LaSalle H8N 1T6
Tél.: (514) 364-4525

Montréal — Laurier

Raymond Robillard, a.-v.a.
211, rue Jarry est
Montréal H2P 1T6
Tél.: (514) 387-7313

Montréal — Rive-Sud

Gilles Verreault
1580, boul. Provencher, bureau 203
Brossard J4W 3B3
Tél.: (514) 672-1758

Québec

Rémy Bédard, a.-v.a.
510, rue Saint-François est
Québec G1K 2Z4
Tél.: (418) 529-4141

Saguenay — Lac St-Jean

Ferdinand Lavoie
980, boul. de l'Université
Chicoutimi G7H 6H1
Tél.: (418) 549-1208

Assurances et rentes collectives

Siège social

200, avenue des Commandeurs
Lévis G6V 6R2
Tél.: (418) 835-2222

Montréal

2, Complexe Desjardins, bureau 1806
Montréal H5B 1B3
Tél.: (514) 281-8550

Prêts hypothécaires

Siège social

200, avenue des Commandeurs
Lévis G6V 6R2
Tél.: (418) 835-2713

Montréal

2, Complexe Desjardins, bureau 1806
Montréal H5B 1B3
Tél.: (514) 281-8550



une institution du
mouvement des caisses
populaires et d'économie
desjardins